

L'an deux-mille-vingt-deux,
le douze juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 juillet 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSES NON REPRESENTES :

M. BLANCHARD
Mme JANISSET
M. VALEYRE

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20220712_D_114

Commission :
Développement
Economique

Objet : SPL Loire
Semène Loisirs :
Gestion du Pôle
Economique et
d'Usages Numériques

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le projet de tiers-lieu, Pôle économique et d'usages numériques sur la Communauté de Communes Loire Semène et plus précisément sur la Commune d'Aurec sur Loire est né en 2015 afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Proposer un nouvel outil au service des acteurs économiques, mais aussi au service du grand public en faveur de la transition numérique
- Se saisir d'un certain nombre d'opportunités comme les nouveaux modes de travail, le développement des infrastructures THD, l'importance des nouvelles méthodes d'apprentissage
- Faire émerger des usages nouveaux, des projets collaboratifs localement afin de renforcer l'attractivité du territoire,
- Impliquer les usagers et toutes les parties prenantes en tant que co-concepteurs des innovations, d'élaborer des expérimentations.

L'intérêt du tissu économique local pour cette démarche innovante et l'opportunité de soutenir l'attractivité du territoire de Loire Semène en réhabilitant et valorisant un bâtiment patrimonial, tout en proposant l'hébergement d'activités économiques et innovantes ont confirmé l'enjeu à développer un pôle économique et d'usages numériques au sein du Château d'Aurec sur Loire.

En effet, la Communauté de Communes Loire Semène souhaite diversifier son offre d'accompagnement auprès des porteurs de projets et entrepreneurs du territoire.

Au-delà des actions qui relèvent de sa compétence de développement économique, elle souhaite proposer de nouveaux dispositifs d'accompagnement aux porteurs de projet, notamment en intégrant un espace de coworking, un fablab, mais aussi des bureaux privatifs disponibles à la location dans ce tiers-lieu. Ces nouveaux dispositifs participeront à l'attractivité du territoire et généreront des retombées économiques directes et indirectes.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Il propose de confier la gestion du château seigneurial à la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs, SPL dans laquelle la Communauté de communes Loire Semène est également actionnaire.

Il convient donc, pour la Communauté de Communes Loire Semène, de donner une autorisation de principe pour modifier les statuts et la gouvernance de la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs, au vu de l'intégration dans leurs missions déjà confiées, de la partie Développement Economique pour la gestion du Pôle économique et d'usages numériques d'Aurec sur Loire, compétence de la Communauté de Communes.

La représentation de la CCLS au sein du CA de la SPL

Comme mentionné ci-dessus, la commune d'Aurec sur Loire et la Communauté de Communes Loire Semène sont les deux actionnaires de la SPL. Depuis 2011, date de la création de la SPL, les 4000 actions sont réparties comme suit :

- 500 pour la Communauté de Communes Loire Semène
- 3500 pour la commune d'Aurec sur Loire

La représentation au Conseil d'Administration se veut proportionnelle au nombre de titres détenus par les collectivités. Ainsi Aurec sur Loire détient 87.5 % des sièges soit 7 sièges et la communauté de communes 12.5 % soit 1 siège.

La Communauté de communes Loire Semène souhaite augmenter sa représentation au sein du Conseil d'Administration de sorte à ce que sa participation corresponde à l'importance des services qu'elle lui confie. Ainsi, la CCLS détiendrait deux sièges supplémentaires (soit 1000 titres).

La représentativité des collectivités évoluerait donc comme suit :

- 3500 titres (7 sièges) pour la commune d'Aurec sur Loire (soit 70 %)
- 1 500 titres (3 sièges) pour la CC Loire Semène (soit 30 %)

La gouvernance du Château d'Aurec sur Loire

Le changement de statuts et de gouvernance nécessitera également la création d'un comité de pilotage dédié à la gestion du château. Ce Copil comprendra 3 élus de la Communauté de Communes Loire Semène ainsi que 3 élus de la commune d'Aurec sur Loire. Ce dernier donnera les grandes orientations de gestion au directeur et assurera le suivi des différents services proposés.

Cette instance sera inscrite dans le contrat de Délégation de Service Public (ou contrat de quasi-régie) tripartite conclu entre Loire Semène Loisirs, La Communauté de Communes Loire Semène et la commune d'Aurec sur Loire. Cette inscription au contrat, permettra de garantir que les prises de décisions concernant le château d'Aurec sur Loire seront prises conjointement et de manière collégiale.

Il convient donc de nommer deux administrateurs supplémentaires afin de représenter la Communauté de Communes Loire Semène lors des différentes instances. Sont proposés par le Bureau, en complément de Monsieur Emmanuel SALGADO déjà nommé :

- Monsieur Frédéric GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, Maire de Saint-Just-Malmont
- Monsieur Daniel DURIEUX, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Semène

Calendrier prévisionnel du projet

- Juillet 2022 : validation de principe, par la Communauté de Communes, du projet de modification des statuts et de la gouvernance de la SPL Loire Semène Loisirs et validation de la nomination de 2 nouveaux élus de la Communauté de Communes Loire Semène siégeant au CA de la SPL
- Septembre 2022 : validation de la souscription de la Communauté de Communes Loire Semène au capital de la SPL
- Octobre/Novembre 2022 : Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la SPL afin de voter la modification des statuts et les modalités de gestion en quasi-régie
- Novembre / Décembre 2022 : Conventionnement entre la SPL Loire Semène Loisirs, la Communauté de Communes Loire Semène et Aurec sur Loire pour acter les nouveaux statuts
- Janvier 2023 : Mise en œuvre opérationnelle du nouveau contrat de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne une autorisation de principe pour modifier la gouvernance de la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs au vu de l'intégration dans leurs missions déjà confiées de la partie Développement Economique pour la gestion du Château d'Aurec sur Loire, compétence de la Communauté de Communes Loire Semène
- désigne Messieurs Frédéric GIRODET et Daniel DURIEUX, administrateurs de la SPL Loire Semène Loisirs, en complément de Monsieur Emmanuel SALGADO, déjà nommé.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

